

Marie Moret à madame veuve Laporte, 30 juillet 1896

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-57

Collation2 p. (205r, 206v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à madame veuve Laporte, 30 juillet 1896,
Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46372>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [30 juillet 1896](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Roger et Laporte](#)

Lieu de destination 7, rue des Saintes-Maries, Nîmes (Gard)

Description

Résumé Sur les corrections à apporter aux épreuves du numéro d'août 1896 du *Devoir*, dans les « Documents biographiques » et l'article sur la coopération de

Pascaly : rappelle qu'en cas de corrections différentes entre Pascaly et elle, ce sont les instructions de Pascaly qu'il faut suivre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées[Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Prise Familière
30 juillet 1896

Madame, Vre Laporte,

Y ai l'honneur de vous retourner
par ce même courrier
les épreus des Pages 449 à 494
du prochain numéro de
"Droit français en résumé".

— Voici où quatre petites corrections
sont à faire encore dans les
pages "Documents biogra-
phiques".

Je vous prie instame-
ment de bien veiller à celle
page 455, dans le tableau.
Au point que j'ai marqué,
l'accord semble commander
les deux chiffres ; tandis qu'elle

n'en fait qu'un seul : celui de la colonne des Pro-
positions mis en pratique.

Le chiffre que j'ai pointé et qui
est dans la colonne des Propositions
à l'étude doit être légèrement
remonté pour correspondre aux
chiffres désignant soit la ligne
autour de la proposition,
soit le membre classé dans le groupe
et les unions.

Quant à l'attide "La
Coopération", si comme il
est probable - vous avez
envie d'écrire à M.
Pascal, je vous rappelle
par simple mesure d'évitement
qu'en cas de différence
entre lui et moi sur une
correction, ce sont ses
indications qui doivent
être suivies.

Peu de corrections sont
à faire ; il y a quelques
fautes à corriger ; ce qui
aura l'avantage de laisser
moins de vide à la
page 494.

Dans l'article Billis-
graphie, quelques petites
corrections.

Page 499, faire
mettre p nous Mme en
petits mais tout petits
caractères gras les mots :
sanction morale extra-
familière

Agriez je vous

Mme, Madame,
l'expression de mes
sentiments très
distinguis

M. Godin